

Chanaz
Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
Site Patrimonial Remarquable (SPR)

CARTE DU PATRIMOINE

- Courbe de niveau (tous les 10m)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Monument Historique ISMH
- Périmètre de protection de 500m autour du monument historique
- Périmètre AVAP / SPR
- Secteurs
- S1 - L'écrin paysager
- S2 - Bâti ancien
- S3 - L'urbanisation récente

Patrimoine bâti à conserver

- Bâtiment remarquable
- Bâtiment intéressant
- Bâtiment d'accompagnement
- Petit patrimoine

Patrimoine paysager à préserver et mettre en valeur

Patrimoine paysager naturel et végétal

- ★ Point d'eau ponctuel à préserver et mettre en valeur
- Présence de l'eau à préserver et mettre en valeur
- Haie d'intérêt à conserver
- Arbre isolé d'intérêt à conserver
- Espace ouvert naturel ou cultivé à préserver
- Jardin à conserver
- Jardin historique à protéger
- Espace boisé constitutif de l'écrin paysager du village à préserver
- Affleurement rocheux à maintenir lisible

Perceptions visuelles

- ★ Point d'appel visuel remarquable : préservation et valorisation des vues vers celui-ci
- Ouverture visuelle à préserver et mettre en valeur
- Vue vers l'église à préserver et mettre en valeur
- Vue axiale à préserver et mettre en valeur

Espaces publics

- Espace public du centre médiéval à protéger et mettre en valeur (ou maintenir la mise en valeur)
- Espaces public à valoriser (ou maintenir la mise en valeur)

Sources : Cadastre - BD topo - Atlas des patrimoines / Michèle Prax - Sites & Paysages - 09 - 2017

